



Au fil de Sonnaz

JUIN 2018

LE MOT DU MAIRE

Sommaire :

- EDITO
- SITE INTERNET
- CONCOURS PHOTO
- CIVISME
- VOISINS VIGILANTS
- BIBLIOTHEQUE
- AGENDA

Je profite de cette édition du Fil de Sonnaz pour continuer à vous informer de l'état d'avancement du PLUi Habitat et déplacements. Pour rappel, depuis décembre 2015, l'agglomération élabore un Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) qui remplacera début 2020 les documents d'urbanisme aujourd'hui en vigueur sur les 38 communes de l'agglomération.

Après une première phase d'analyse du territoire puis de définition des grandes orientations politiques, l'agglomération Grand-Chambéry travaille en étroite collaboration depuis quelques mois sur la phase réglementaire du nouveau PLUi.

Les élus communaux et techniciens s'attachent à définir les nouvelles délimitations entre zones naturelles, agricoles et constructibles pour chaque commune tout en répondant à un cadre commun sur l'ensemble de l'agglomération. L'objectif est notamment d'économiser les terrains agricoles et naturels en priorisant un développement dans les secteurs déjà urbanisés et de n'ouvrir à l'urbanisation que les terrains nécessaires à la croissance démographique prévue pour les 10 prochaines années.

Un second travail est actuellement en cours sur l'écriture d'un règlement qui s'imposera aux autorisations d'urbanisme (permis de

construire, permis d'aménager, permis de démolir etc.). Les élus de l'agglomération ont décidé de travailler sur 4 règlements différents pour s'adapter à la diversité et aux caractéristiques des différents territoires.

Ce travail nécessite de nombreux aller-retour entre les communes et l'agglomération et entre les élus des différents secteurs afin de construire un document commun.

Des ateliers habitants seront organisés au mois d'octobre afin de présenter les grands principes du règlement.

Ce travail permettra d'arrêter d'ici la fin de l'année 2018 le projet de PLUi. Ce projet, sera ensuite soumis à l'avis des personnes publiques associées (chambres consulaires, état, région, département, etc.) et soumis à l'avis des habitants via une enquête publique. Les remarques faites lors de cette enquête publique seront toutes analysées. Le projet de PLUi modifié en conséquence sera ensuite soumis au vote de chaque conseil municipal puis du conseil communautaire en fin d'année 2019 et il sera exécutoire début 2020.

Les élus de la commune s'attachent à préserver l'identité communale tout en devant respecter le cadre fixé par l'état.

Bel été à tous !

Daniel ROCHAIX, maire de Sonnaz



Nombre d'informations concernant la commune se trouvent sur

le site de la mairie de Sonnaz : www.sonnaz.fr

Les informations relatives à la commune,

des photos concernant les fêtes et commémorations,

des informations sur l'école, sur la bibliothèque, sur les associations...

l'agenda des RDV de Sonnaz ...

Page 1



A SONNAZ, VOISINS VIGILANTS ET SOLIDAIRES

Merci à vous !

Nous avons à ce jour 125 foyers de Voisins Vigilants et Solidaires à Sonnaz.



Répartition des inscriptions par communautés				
Pessey Ser-vennaz	Fourches Etigny Autigny	Chef-lieux Sonnaz le bas	Les Moulins Montagny La Touvière	Ragès
20	23	24	29	29

Voici quelques exemples d'alertes :

Depuis la mise en place du dispositif : 17 alertes envoyées par les administrés !

Comportement suspect : Jeune homme à vélo qui a un comportement suspect Chemin du Ruttef... il fait mine de faire du vélo et rentre dans les propriétés. Probable repérage.

SMS : 2 hommes venant soi-disant vérifier les détecteurs de fumée ont volé une personne âgée.

SMS : Un cambriolage a eu lieu cette nuit route de La Chapelle à Sonnaz

Comportement suspect : Un homme s'est présenté pour vendre des calendriers 2018. Ce n'est ni un pompier, ni un agent de la poste.

SMS : Un homme qui se fait passer pour un agent EDF contacte des personnes et dit vouloir compléter un dossier. Attention soyez vigilants

Vos alertes étaient pertinentes. Vous avez compris le canal d'alerte doit rester un canal de prévention et ne doit en aucun cas être encombré par des contenus inappropriés afin qu'il reste le plus efficace possible ! Nous vous remercions donc pour l'utilisation optimale que vous en avez faite !

Le dispositif des Voisins Vigilants et Solidaires favorise également l'entraide de Voisinage aux travers de nombreuses fonctionnalités comme la gazette, la messagerie...

Comment s'inscrire en 4 étapes?

Il faut se rendre sur le site web sécurisé : www.voisinsvigilants.org

1. Renseignez votre adresse postale et votre adresse mail
2. Validez la position de votre domicile
3. Remplissez le formulaire d'inscription (Nom prénom, numéro de téléphone portable, mot de passe)
4. Attendez la validation par le référent de votre d'inscription.

Les informations renseignées sur le site sont totalement sécurisées. En effet, le site Voisins Vigilants ne peut en aucun cas utiliser vos données en dehors du cadre des Voisins Vigilants et Solidaires.

Les coordonnées renseignées permettent juste au site de vérifier votre identité et de vous relier à la bonne communauté de Voisins Vigilants et Solidaires.

De plus, vous pouvez masquer votre téléphone portable. Il vous suffit d'aller dans les paramètres de votre compte et de le masquer.

Pour les personnes qui n'ont pas internet

Pour les personnes qui n'ont pas internet mais qui souhaitent tout de même rejoindre la démarche afin de recevoir les alertes sur le téléphone portable, veuillez remplir le formulaire d'inscription manuel disponible en Mairie.

La Mairie va envoyer le formulaire à la responsable Voisins Vigilants et Solidaires de la commune de Sonnaz qui se chargera de votre inscription.

Par défaut, celle-ci masquera votre téléphone portable auprès des Voisins Vigilants et Solidaires de votre communauté.

Vous serez alors à la réception des alertes des Voisins Vigilants de votre communauté et vous pourrez également en émettre grâce au : 06 47 46 26 26.

Page 3

CONCOURS PHOTO

Vous aimez la photographie ?

Alors, quel que soit votre âge, ce concours est pour vous !

Habitants de Sonnaz, nous vous proposons de nous faire parvenir une photo de notre commune sur le thème suivant :

la faune et la flore à Sonnaz

toutes les photos sont les bienvenues, laissez parler votre âme d'artiste !

La photo, en format JPG, exclusivement, et en format portrait accompagnée des informations suivantes : vos nom, prénom, adresse, téléphone, mail et titre de la photo, devra nous parvenir avant le 30 septembre 2018 par courrier électronique à la Mairie. Une seule photo par famille sera acceptée.

La commission Communication/Information sélectionnera les meilleures photographies qui feront la une et la dernière page du Bulletin Municipal 2019.

Ce concours est réservé aux particuliers.



"Champ de blé" Jacqueline BUFFET

CIVISME

Quelques rappels pour agir dans le respect d'autrui

DÉCHETS

La collecte des ordures ménagères et des recyclables se fait une fois par semaine. Nous vous rappelons que des containers semi-enterrés ont été installés dans certains hameaux en collaboration avec l'agglomération. Trop de sacs et containers privés sont déposés sur les routes étroites de notre commune. Si les camions de collecte ne passent pas devant votre domicile, nous vous incitons fortement à utiliser les containers semi-enterrés.

LES BRUITS

Les travaux de bricolage à l'aide d'outils bruyants et la tonte de pelouse ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

Du lundi au vendredi : 8h30 à 12h et 14h à 19h30

Le samedi : 9h à 12h et 15h à 19h

Dimanche et jours fériés : 10h à 12h

ELAGAGE DES HAIES

L'article R 161-24 du code rural stipule : "les branches et racines des arbres qui avancent sur l'emprise des chemins doivent être coupées, à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin.

Dans le cas où les propriétaires riverains négligeraient de se conformer à ces prescriptions, les travaux d'élagage peuvent être effectués d'office par la commune, à leurs frais, après une mise en demeure restée sans résultat."



Page 2

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE SONNAZ

Votre bibliothèque municipale de Sonnaz est heureuse de vous accueillir deux fois par semaine le lundi de 16h30 à 18h30 et le samedi de 10h à 12h.

Pour la deuxième année consécutive, le comité de lecture a pris beaucoup de plaisir à échanger sur ses lectures variées et nombreuses. Si vous souhaitez vous joindre à nous ou pour plus d'informations, vous pouvez nous contacter par mail.

De plus, nous organisons régulièrement des événements divers : vente de livres au profit du téléthon, échange sur les coups de cœur avec les lecteurs, animation trimestrielle autour d'une thématique etc...

Retrouvez toutes nos actualités sur les panneaux d'affichage municipaux ainsi que le site de la mairie : www.sonnaz.fr

La bibliothèque municipale sera fermée du lundi 13 au samedi 25 août—réouverture le lundi 27 août !

L'équipe des bénévoles
biblio.sonnaz@yahoo.fr.

AGENDA 2018

29 juin	Fête de l'Ecole
24 août	Cinéma Plein Air : dans le cadre de "Une Toile à la Belle Etoile", film projeté "La Vache" - annulé en cas de pluie
16 septembre	Fête du village - Zone de Pomaray
6 octobre	Opération « Nettoyons la Nature » RDV à 9 heures au Lavoir de Ragès
11 novembre	Commémoration de la fin de la première guerre mondiale au monument aux morts - RDV à 11h15
2 décembre	Mobilisons-nous pour le Téléthon - Place de la Mairie Lors de la journée du 9 décembre 2017, la cagnotte a été de 3077€ et grâce à la générosité des habitants qui ont fait un don par le 3537 ou par Internet, la somme totale atteinte s'élève à 5667€.
9 décembre	Repas des aînés de la commune à la salle du crêt. (à partir de 70 ans)

Page 4

Ne pas jeter sur la voie publique